

Décision

Générale

colonial

Décision n° 418 Décisions concernant les Services Etat

n° 418

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1963

Date de publication
13 avril 1963

Date du numéro
30 avril 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du sergent Poirot Georges, décédé à Djibouti le 9 février 1963, et se trouvant actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au cimetière de Laneuville-sur-Meuse (Meuse). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du budget de l'Etat (budget des Armées, Affaires d'Outre-Mer, chapitre 32-93, Transport de personnel et déplacement, art. 1er).